

VILLE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Puis le Maire empêche
Le Maire d'arriver au Maire.
KROKOSZYNSKI

SEANCE DU 9 MARS 2024

<p>Date de convocation : 02.03.2024</p> <p>Date de publication : 02.03.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre ; le neuf mars, Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
<p>Effectif du Conseil Municipal : 27</p> <p>Quorum : 14</p> <p>Présents : 17 Absents excusés : 8 Ont donné pouvoir : 8 Absents : 2</p> <p>Ont pris part au vote : 25 Exprimés : 25 Pour : 25 Contre : xx Abstention : xx</p> <p>Secrétaire de séance : M. Michel RENARD</p>	<p>PRESENTS : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Eveline LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mme Catherine ROLY-EL HIBA, Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, M. Michel RENARD, M. Jean-Claude LIETARD, M. Jean-Luc BULENS, Mme Sylviane DEBOSZ, M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mme Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Mme Monique PASSET, M. Benjamin LECLERCQ, M. Cédric LATOUCHE.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Mme Annie NOTELET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, Mme Sandrine PONCHANT-CODET, M. Romuald CHANTREL, Mme Virginie BERNUS, Mme Tiffanie SURIA.</p> <p>ONT DONNE POUVOIR : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE, Mme Annie NOTELET donne pouvoir à Mme Monique PASSET, Mme Patricia DURIEUX-PATRIS donne pouvoir à M. Michel RENARD, Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM donne pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, Mme Sandrine PONCHANT-CODET donne pouvoir à M. Daniel HERLAUD, M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ, Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL, Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI.</p> <p>ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.</p>

DELIBERATION N° 04-2024-DF-RK

OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS – EXERCICE 2024

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI, Adjoint au Maire rappelle à l'Assemblée la subvention de fonctionnement, d'un montant de 32 576,00 €, qui est versée chaque année au CCAS – Centre Communal d'Actions Sociales.

Il rappelle également la délibération n° 82 du 07 décembre 2023 autorisant le principe d'une avance de trésorerie par le versement d'un acompte de 10 000,00 € sur la subvention accordée au titre de l'exercice budgétaire 2024, ainsi que la commission de finances qui s'est tenue le mardi 27 février dernier.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- **DECIDER** d'allouer une subvention de 32 576,00 €, incluant cet acompte de 10 000 €, au C.C.A.S pour l'exercice 2024.
- **DIRE** que la dépense sera réglée à l'aide des crédits ouverts au budget primitif 2024, compte 657362.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché

L'adjoint par délégation,



Raphaël KRUSZYNSKI